

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 17 octobre 2024

- - -

Le 17 octobre 2024 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 11 octobre 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants :

Pouvoirs : M. Gilles BELLIVIER,

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 9 Votants : 9

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

-

Jacques FOUCHER

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 Septembre 2024 a été transmis aux conseillers pour corrections

✓ **Le PV est approuvé par 9 voix pour 0 abstention 0 voix contre**

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 Septembre 2024 a été transmis aux conseillers pour corrections

✓ **Le PV est approuvé par 9 voix pour 0 abstention 0 voix contre**

2. DIVERS – Demande d'occupation du domaine public par un artisan itinérant (coiffure)

Michel VEDRUNE

Une coiffeuse propose d'intervenir sur la commune de Gréalou avec un salon itinérant (Véhicule aménagé). Marisol. Le tarif de 5€ lui sera proposé pour défraiement de l'électricité.

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

3. GESTION – Admissions en non-valeur-Délégation de signature au maire - Michel VEDRUNE

Afin de simplifier la gestion des admissions en non valeurs (impayés) la loi permet de déléguer le pouvoir de signature au maire pour des sommes inférieures à 100 €

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

4. DIVERS- Labellisation « village étoilé » - Nathalie MASBOU

Le coût de la labellisation coûte 50 € valable 5 ans. La mairie doit créer un compte et envoyer un dossier pour postuler. Le service énergie du grand Figeac va se mettre en relations avec le service technique pour donner les informations nécessaires à la complétude du dossier.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 8 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre**

8.ANTENNES RELAIS - Proposition de rachat de parcelles -Michel VEDRUNE

ATC actuel gestionnaire des antennes relais à fait une proposition de rachat de la parcelle supportant le relais de Cazals à 38500 € (10 ans de loyer). Le conseil municipal propose 52500 € (15 ans de loyer)

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 7 voix pour, 2 abstention, 0 voix contre**

COMMISSIONS

9.AUBERGE - point d'avancement – Michel VEDRUNE-Jacques FOUCHER-Emmanuel SAILLY

L'appel d'offre pour les travaux est lancé : ouverture des offres le 4 novembre.(pour un début théorique des travaux en décembre.

Commission auberge : proposition d'un courrier aux habitants pour lancer la recherche de candidats à la gestion du multiple rural (épicerie + restaurant).

QUESTIONS DIVERSES

GESTION- Location ordinateur de la mairie -Michel VEDRUNE

Le contrat de location de l'ordinateur de la mairie arrive à échéance début juillet 2025.

Vu son cout élevé, il est proposé de ne pas le renouveler. Des contacts ont été pris afin de recevoir de nouvelles offres.

9.PERSONNEL - Souscription de contrat de prévoyance de groupe pour les salariés Michel VEDRUNE

- La souscription de contrat de prévoyance de groupe pour les salariés devient obligatoire en 2025.

Des propositions ont été demandées à la MSA et via le CDG. Le choix de l'offre se fera au prochain conseil

9.SYDED

Le système de ramassage va évoluer.

La réglementation va évoluer pour les déchets de tonte et les feuilles qui ne seront plus acceptés en déchetterie.

Le Grand Figeac loue un broyeur avec main d'œuvre.

Mise en place d'un contenant pendant 1 semaine, le broyeur vient ensuite et laisse les copeaux pour ceux qui le souhaitent. Le Syded récupère ce qui reste.

Ces nouvelles dispositions doivent être précisées prochainement.

9.DECORATIONS DE NOEL

Voir avec les maitresses pour leur suggérer la fabrication de décorations par les enfants pour la cour d'école

Date de la mise en place des décorations samedi 30/11 à 9h30 un courrier d'invitation aux habitants sera à distribuer 15 jours avant

La séance s'est terminée à 23h.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 28/11/2024 à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 17/10/2024

La secrétaire de séance :
Mélanie Fages

Le Maire :
Michel VÉDRUNE